



# Bureau Exécutif de Ligue

PROCES-VERBAL N°20

Réunion du :	Lundi 17 mai 2021
Présidence :	Didier ESOR, Président
Membres du Bureau :	Guy COUSIN - Alain DURAND - René JOUENEAUX - Alain MARTIN (visio) - Nicolas POTTIER (visio) - Franck PLOUSE (visio) Sébastien CORNEC (visio)
Invité :	Gabriel GÔ
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ (visio)
Excusés :	Guy RIBRAULT, Président Délégué - Valérie BOUDER - Jean Jacques GAZEAU

## 1. Informations du Président

Le Président revient sur les différentes décisions du PV du COMEX du 06 mai publié le 12 mai.

## 2. Vie des Pôles

### 2.1. PÔLE DES COMPETITIONS

#### ➤ Issue des compétitions 2020/2021

Le Bureau Exécutif prend note du Procès-verbal du COMEX FFF du 6 mai 2021, publié le 12 mai, indiquant notamment :

*En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022.*

*Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023. Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.*

**Le Bureau est informé que Portail bleu, logiciel FFF d'engagements dans les épreuves Ligues/Districts, n'a pas de date d'ouverture précise à ce jour pour les engagements 2021/2022.**

**Le Bureau propose de demander aux Commissions d'Organisation, dès ouverture de Portail bleu, d'ouvrir sans délai les engagements dans les meilleurs délais afin d'envisager le positionnement des clubs au regard de leurs droits sportifs et de les clôturer rapidement.**

**Le Bureau propose de demander au service support informatique de remonter au service compétent FFF la demande visant à obtenir rapidement une date d'ouverture de Portail bleu.**

**➔ Pour validation par le Comité de Direction.**

### 2.2. PÔLE JURIDIQUE

#### ➤ Statut de l'arbitrage :

Le Bureau prend note du Procès-verbal du COMEX FFF du 6 mai 2021, publié le 12 mai, indiquant notamment :

*Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.*

*➤ 1. Situation d'infraction des clubs Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son*

*Bureau Exécutif LFPL – PV N° 20 du 17.05.2021*

terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.

(...)

**Le Bureau souhaite que les clubs puissent être rapidement informés de leur situation via les commissions compétentes du Statut de l'Arbitrage (CDSA et CRSA).**

**En ce sens, le Bureau rappelle que :**

**-la période normale de changement de club est clôturée au 15 juillet**

**-de la situation des clubs au titre du Statut de l'Arbitrage dépend la possibilité d'aligner des joueurs mutés**

**-L'organisation de formations d'ici fin juin, au-delà de la difficulté opérationnelle de mise en œuvre, générerait des décisions à paraître début juillet, soit quelques jours avant la fin de la période normale, ce qui n'est pas dans l'intérêt des clubs.**

**Le Bureau propose au Comité de Direction :**

**-de ne pas organiser de sessions de formation d'ici le 30 juin 2021.**

**-de demander à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage de rendre ses décisions pour le 15 juin 2021 au plus tard afin que les clubs connaissent rapidement leur situation.**

**➔ Pour validation par le Comité de Direction.**

### 2.3. PÔLE FINANCES

#### ➤ Tarifs saison 2020/2021

**Proposition pour certaines catégories particulières :**

Licence Dirigeant : Inchangé à 24,60€ mais apport d'une aide de 10€ pour la saison 2021/2022

Licence Dirigeant Volontaire :

Il est proposé de la fixer à 15€ avec une aide de 5€ pour la saison 2021/2022 s'il s'agit d'une première licence dirigeant volontaire.

Licence Arbitre : Tarif Inchangé mais aide LFPL de 40 € sur la formation.

Licence Futsal : Prise en charge de 5€ pour la saison 2021/2022

Licence Loisirs : Prise en charge de 5€ pour la saison 2021/2022

**Le Bureau valide l'ensemble des tarifs pour la saison 2021/2022**

### 2.4. PÔLE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

#### ➤ Opération FFF Clubs Lieux de Vie

Pour la Ligue, 6 clubs (4 du 49 et 2 du 85) ont remonté leurs informations.

Le classement suivant est proposé :

1 - N.D.C. ANGERS

2 - BOUPERE MON PROUANT F.C.

3 - A.R.C. TILLIERES

4 - F.E. TRELAZÉ

5 - F.C. 2 SUD VENDEE

6 - O. LIRE DRAIN

Les 3 premiers seront récompensés par la FFF et les suivants par la Ligue.

**Le Bureau valide la proposition de classement Clubs Lieux de Vie**

## 3. Questions diverses - Tour de table

- Journée de la Ligue (1<sup>er</sup> ou 02 juillet)
- Séminaire de rentrée (3-4 septembre)

## 4. Prochaines réunions

➤ Bureau : 14.06.2021

**Le Président,  
Didier ESOR**



**Le Secrétaire Général  
Guy COUSIN**

